

Programmes de logement et de lutte contre l'itinérance en Ontario

Présentation



Aperçu

- Ce rapport passe en revue les programmes de logement et de lutte contre l'itinérance de la province.

Le rapport :

- examine les dépenses des programmes de logement existants et l'évolution dans le temps du nombre de ménages aidés par les programmes de la province;
- discute la transition des anciens programmes de logement vers les nouveaux programmes créés dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement (SNL);
- présente les prévisions du BRF pour les dépenses des programmes de logement et analyse l'impact des programmes de logement de la province sur la mise à disposition de logements subventionnés et sur les besoins impérieux en matière de logement;
- analyse les programmes d'aide au logement de la province qui ont pour objectif central la volonté de mettre fin à l'itinérance chronique d'ici la fin de 2025.



BRF

BUREAU DE LA RESPONSABILITÉ
FINANCIÈRE DE L'ONTARIO

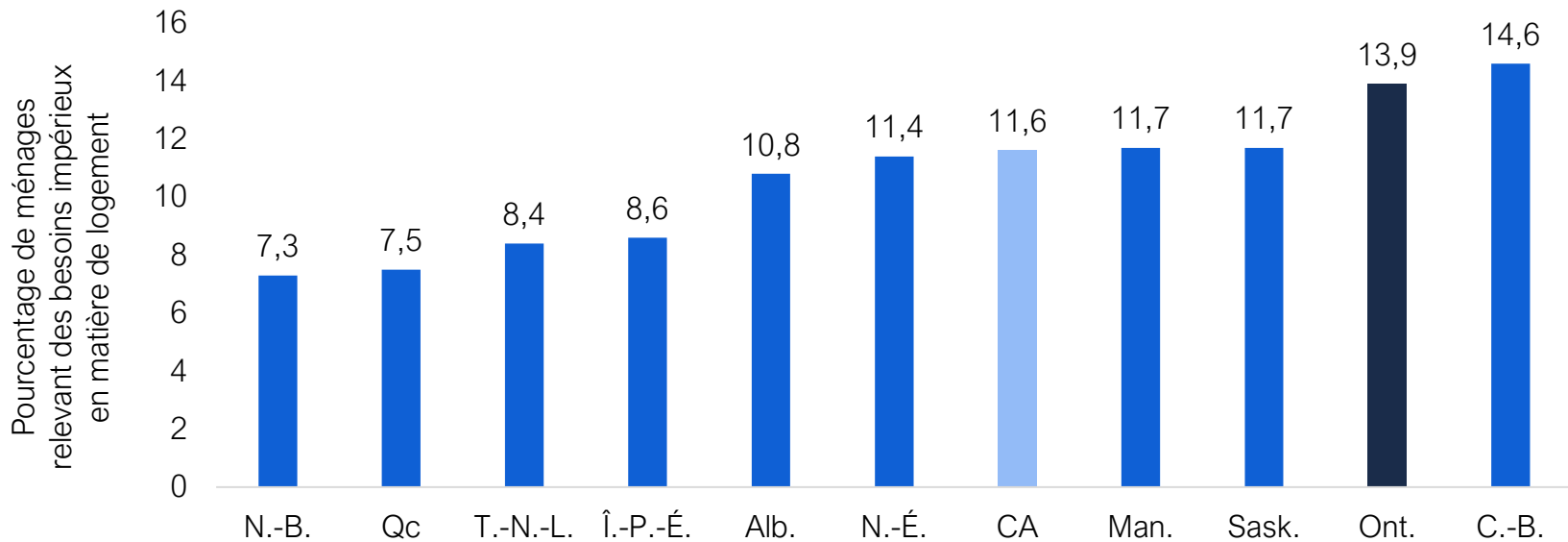


Programmes de logement



Contexte : Les besoins impérieux en matière de logement

- En 2018, 13,9 % des ménages en Ontario présentaient des besoins impérieux en matière de logement, le deuxième taux le plus élevé de toutes les provinces.

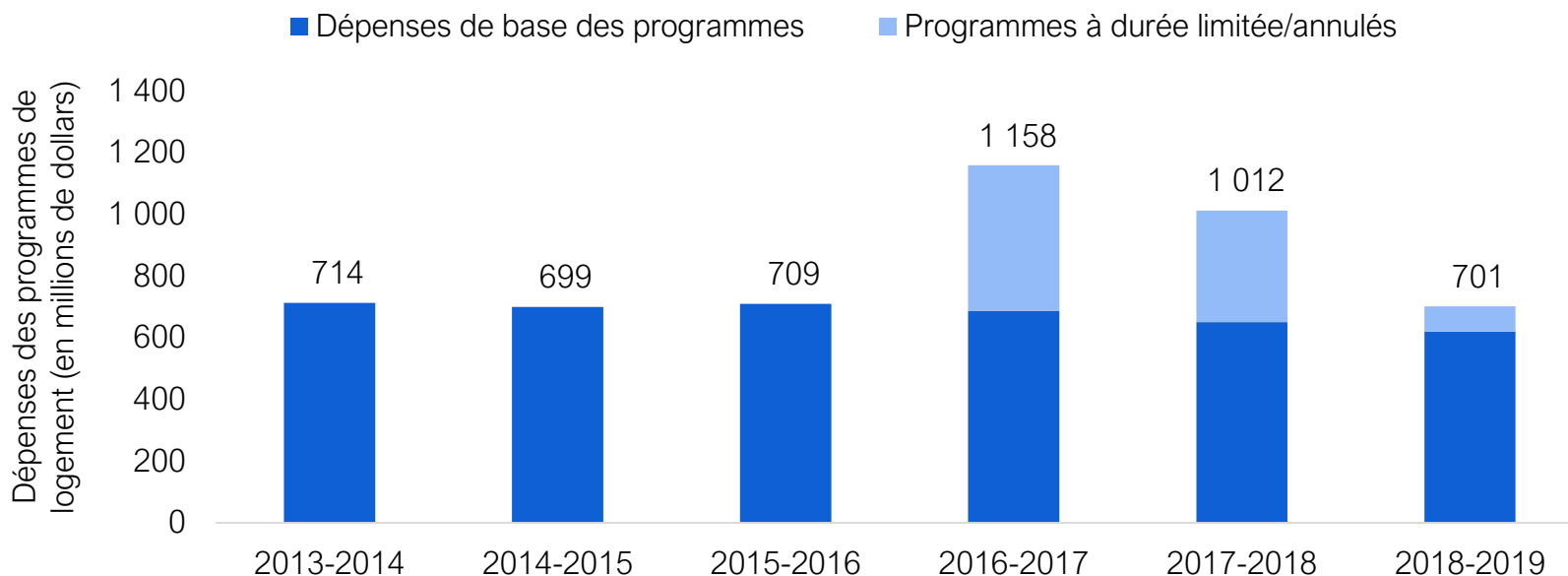


Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018 et BRF.

- Un ménage présente des besoins impérieux en matière de logement :
 - si ses coûts de logement excèdent 30 % de ses revenus avant impôts;
 - si son logement ne compte pas suffisamment de chambres pour la taille du ménage;
 - si le logement nécessite des rénovations majeures.

Dépenses récentes dans les programmes de logement

- Le gouvernement fédéral a financé les deux tiers des programmes de logement de la province durant la période allant de 2013-2014 à 2018-2019.
- Les dépenses ont atteint 1,2 milliard en 2016-2017 et 1 milliard de dollars en 2017-2018 en raison de l'échéance et de l'annulation de programmes.



Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par le MAML.

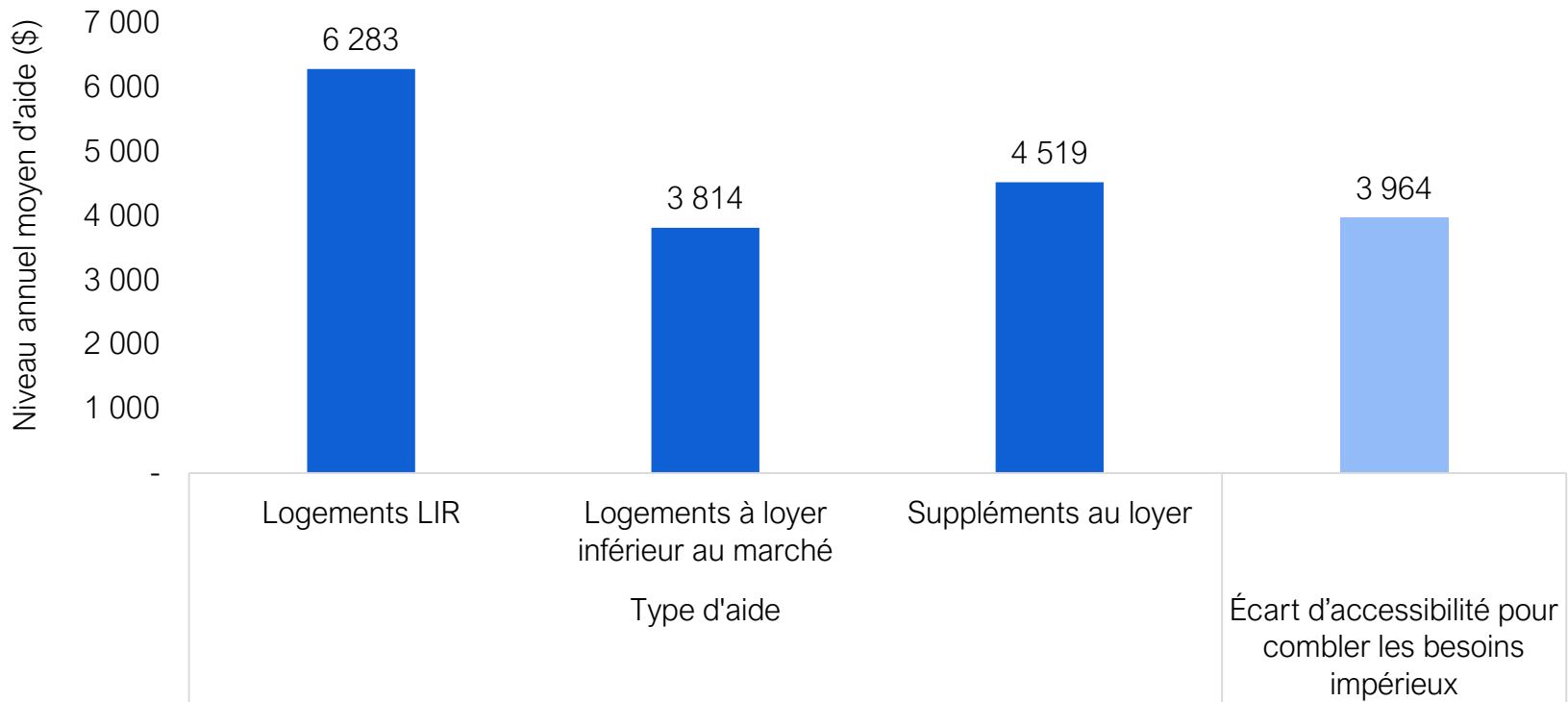
Présentation des programmes de logement

- Les programmes de logement de la province appartiennent à deux catégories principales : le logement social et le logement abordable. Ces programmes offrent différents types d'aide au logement.
- Les logements sociaux sont gérés par des organismes municipaux, des coopératives d'habitation et des organismes à but non lucratif.
 - La plupart des logements sociaux sont à loyer indexé sur le revenu, et le loyer est limité à 30 % du revenu brut du ménage.
- Les programmes de logement abordable accordent des subventions de construction aux promoteurs qui, en retour, construisent des logements à loyer inférieur au marché dans leurs immeubles.
 - Le loyer moyen de ces logements doit équivaloir à 80 % ou moins du taux du marché.
 - Les programmes de logement abordable proposent également des suppléments au loyer, une aide pour l'accession à la propriété, ainsi que des financements pour la rénovation de logements en location ou en propriété.



Niveau d'aide des programmes de logement

- Seuls les logements de type LIR et les suppléments au loyer étaient suffisants, en moyenne, pour sortir un ménage des besoins impérieux en matière de logement.

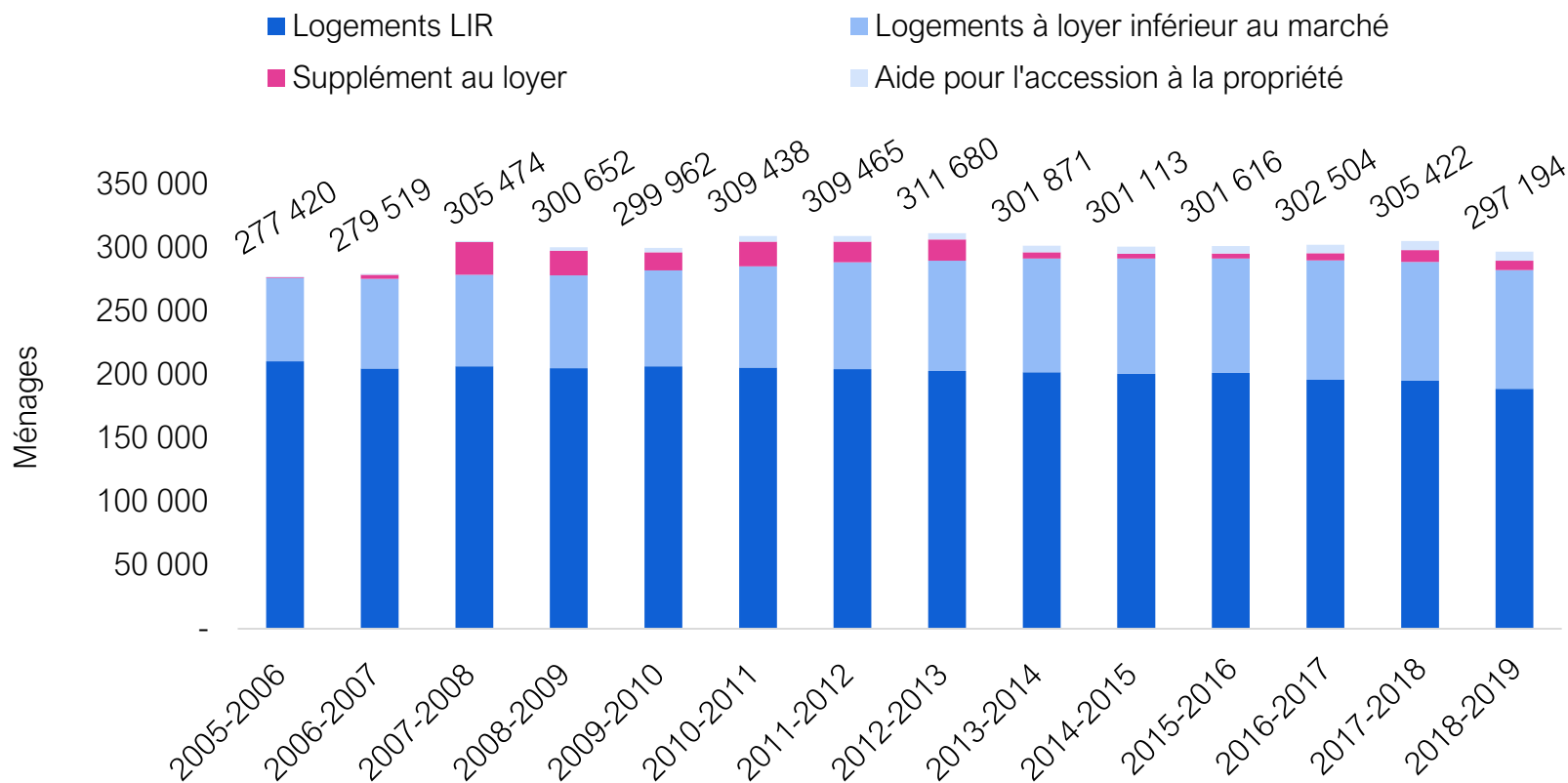


Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par le MAML.



Ménages bénéficiaires

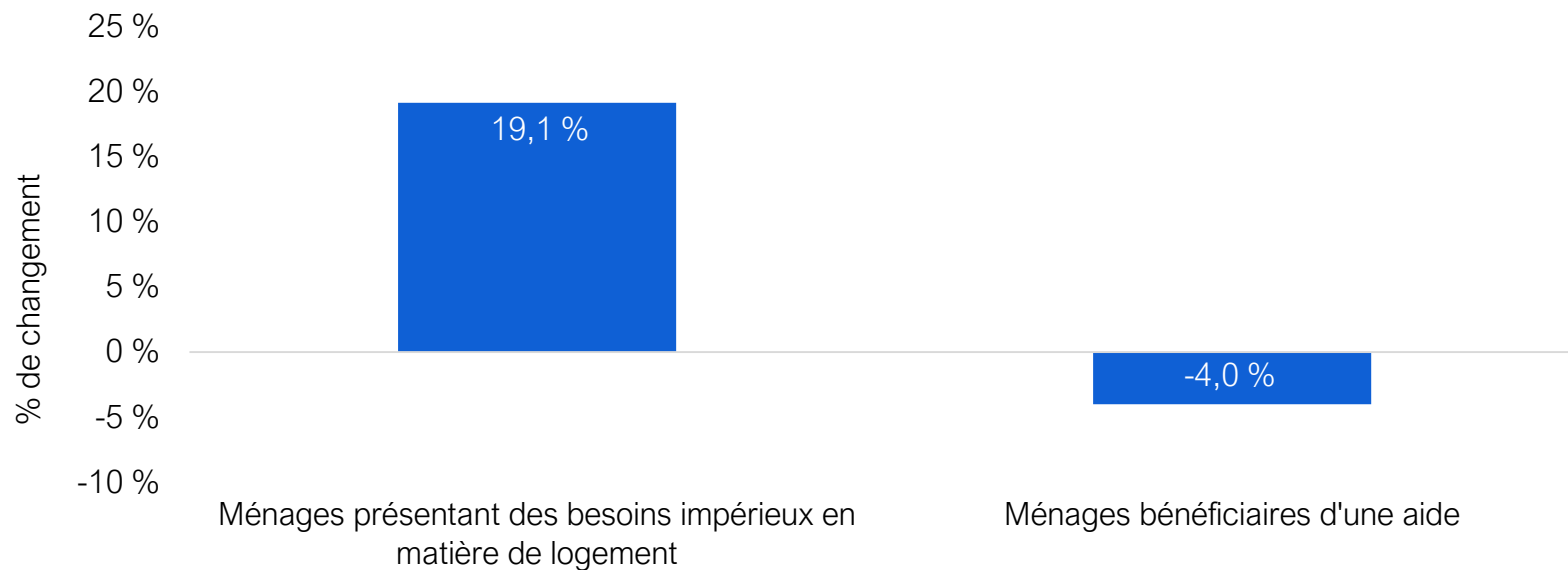
- Le nombre de ménages ayant bénéficié d'une aide a atteint un pic d'environ 310 000 par an entre 2010-2011 et 2012-2013, avant de descendre pour atteindre 297 200 en 2018-2019.



Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par le MAML.

Incidence sur les besoins impérieux en matière de logement

- Entre 2011 et 2018, le nombre de ménages présentant des besoins impérieux en matière de logement est passé de 616 900 à 735 000, une augmentation de 19,1 %.
- Sur la même période, le nombre de ménages ayant bénéficié d'une aide au logement a baissé de 12 300, soit 4 %, passant de 309 500 à 297 200.



Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par le MAML.



Perspectives pour les programmes de logement



Évolutions récentes

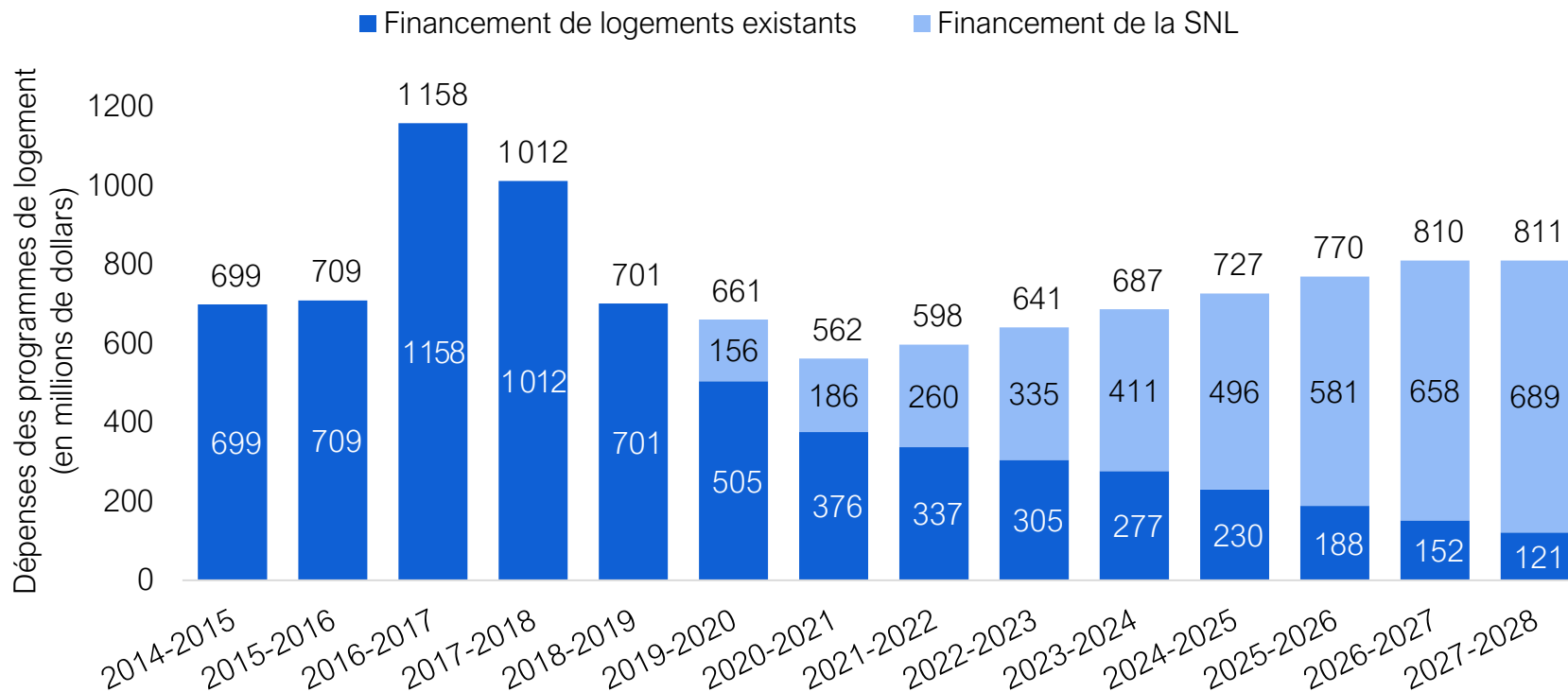
- Entre 2018-2019 et 2027-2028, plus de 80 % des dépenses engagées dans les programmes de logement de la province existants prendront fin et seront remplacées par trois nouveaux programmes créés dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement (SNL).
- Aux termes de la SNL, la province et le gouvernement fédéral se sont engagés à dépenser 4 milliards de dollars entre 2019-2020 et 2027-2028.
- Les trois nouveaux programmes sont l'Initiative Canada-Ontario de logement communautaire (ICOLC), l'Initiative liée aux priorités de l'Ontario en matière de logement (IPOL) et l'Allocation Canada-Ontario pour le logement (ACOL).

Programme	Dépense fédérale	Dépense provinciale	Total
Initiative Canada-Ontario de logement communautaire (ICOLC)	1,8	0,0	1,8
Initiative liée aux priorités de l'Ontario en matière de logement (IPOL)	0,4	0,4	0,8
Allocation Canada-Ontario pour le logement (ACOL)	0,7	0,7	1,5
Total	2,9	1,1	4,0

Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par le MAML.

Perspectives de dépenses

- On prévoit que les dépenses annuelles dans les programmes de logement seront moins élevées qu'en 2018-2019, et ce, jusqu'en 2024-2025.

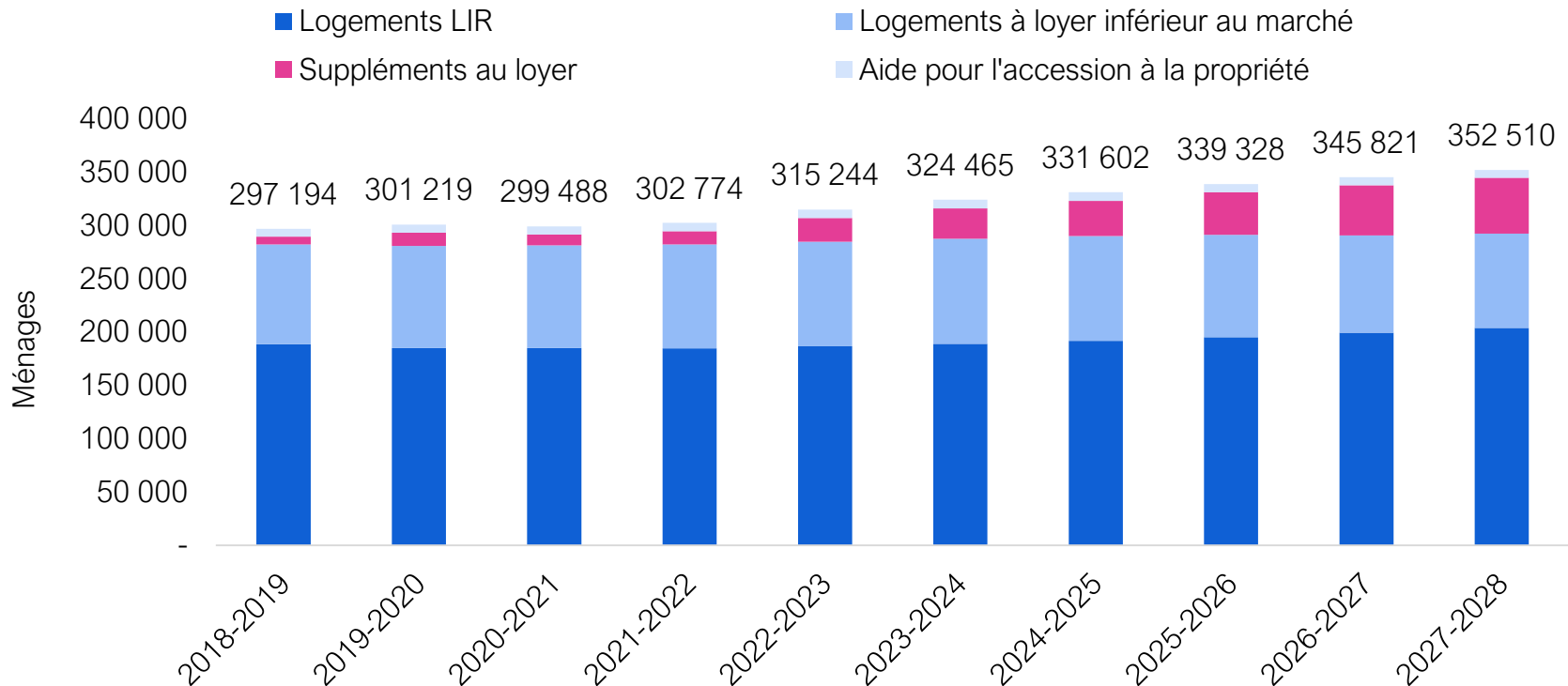


Remarque : Dépenses réelles entre 2014-2015 et 2019-2020. Dépenses prévues entre 2020-2021 et 2027-2028.

Sources : Analyse par le BRF des renseignements fournis par le MAML, le plan « Renouvellement du secteur du logement communautaire : Le plan d'action de l'Ontario lié à la Stratégie nationale sur le logement » du gouvernement de l'Ontario et l'Entente bilatérale SCHL - Ontario dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement de 2017.

Perspectives des ménages bénéficiaires

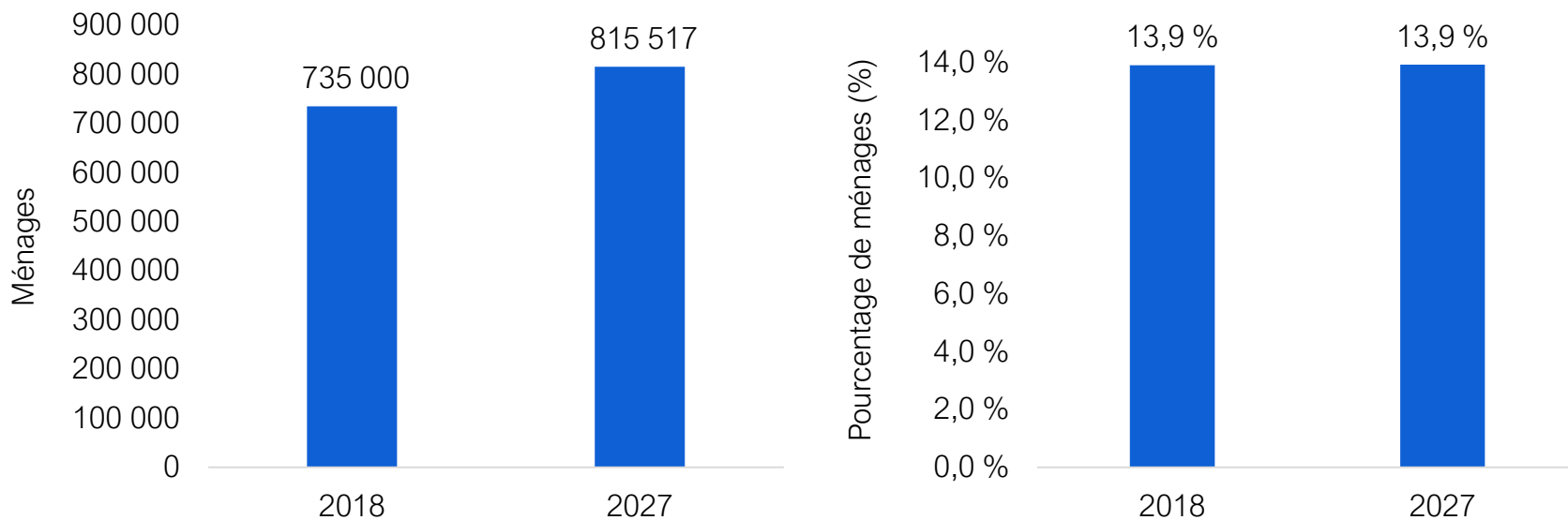
- Le BRF prévoit que le nombre de ménages bénéficiaires devrait atteindre 352 500 en 2027-2028, ce qui représente une augmentation de 55 300 par rapport à 2018-2019.



Sources : Analyse par le BRF des renseignements fournis par le MAML, le plan « Renouvellement du secteur du logement communautaire : Le plan d'action de l'Ontario lié à la Stratégie nationale sur le logement » du gouvernement de l'Ontario et l'Entente bilatérale SCHL - Ontario dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement de 2017.

Projection des besoins impérieux en matière de logement

- On prévoit que le nombre total de ménages présentant des besoins impérieux en matière de logement atteindra 815 500 en 2027, une augmentation de 80 500 ménages par rapport à 2018.
- La part des ménages de l'Ontario présentant des besoins impérieux en matière de logement restera inchangée en 2027 par rapport à 2018, soit 13,9 %.



Sources : Analyse par le BRF des renseignements fournis par le MAML, Statistique Canada et la SCHL.

Programmes de lutte contre l'itinérance



Contexte : L'itinérance en Ontario

- En 2018 :
 - Les municipalités de l'Ontario ont rapporté qu'il y avait plus de 16 000 Ontariennes et Ontariens sans-abri chaque nuit.
 - Le BRF estime que plus de 179 000 ménages en Ontario vivent dans un logement « profondément inabordable » et risquaient de se retrouver sans abri.
 - Ces ménages vivent dans la pauvreté et dépensent plus de la moitié de leurs revenus pour se loger.



Programmes de lutte contre l'itinérance

- Les trois programmes d'aide au logement de la province ont pour objectif central de mettre fin à l'itinérance chronique d'ici la fin de 2025 :
 - Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (IPIC), Logements pour de bon (LPDB) et Logements de soutien pour personnes autochtones (LSPA).
- Les programmes se focalisent sur deux objectifs principaux :
 - s'assurer que les personnes sans-abri puissent obtenir et garder un logement;
 - s'assurer que les personnes à risque de devenir sans-abri puissent se maintenir dans leur logement.
- Les programmes de logement de la province jouent également un rôle dans la réponse au problème de l'itinérance en aidant les ménages sans-abri ou qui risquent de le devenir à accéder à un logement abordable.



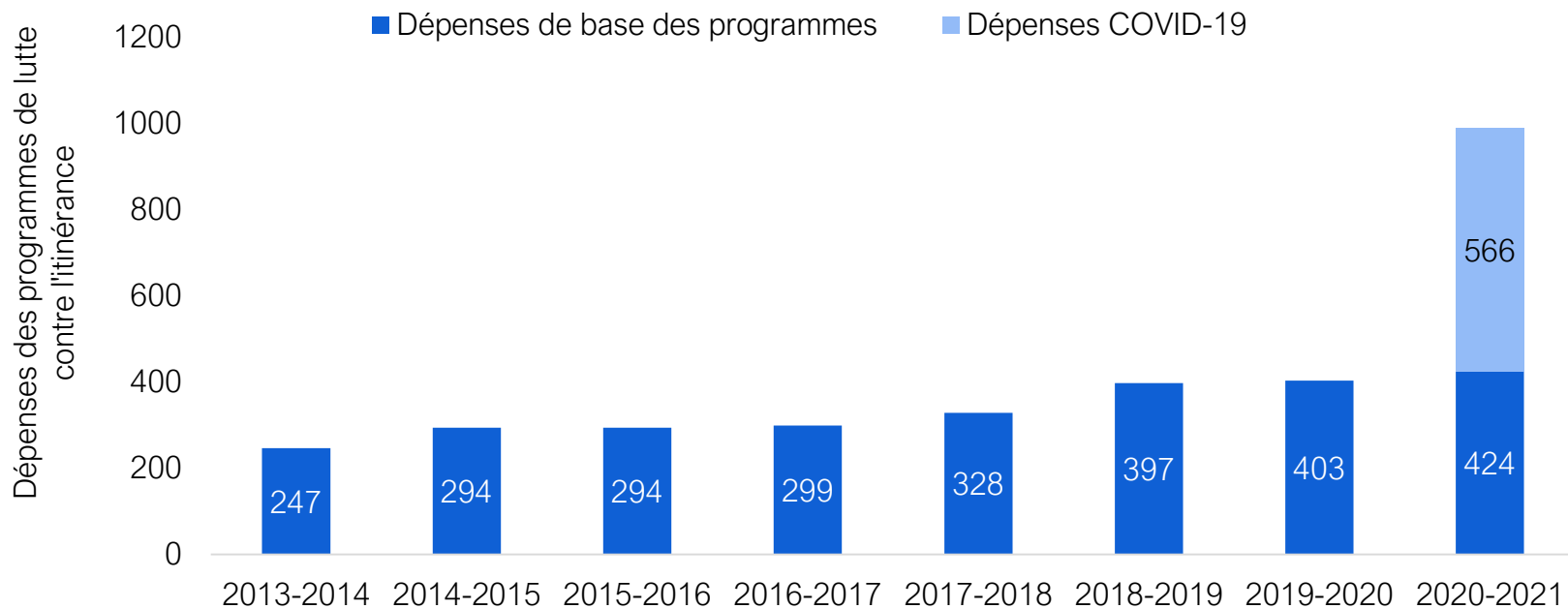
BRF

BUREAU DE LA RESPONSABILITÉ
FINANCIÈRE DE L'ONTARIO



Dépenses et ménages bénéficiaires

- Entre 2013-2014 et 2020-2021, les dépenses provinciales dans les programmes de logement de base ont augmenté annuellement de 8 % en moyenne.
- Entre 2014-2015 et 2018-2019, le nombre de ménages bénéficiaires des programmes de lutte contre l'itinérance a également augmenté d'environ 5 % par an.



Remarque : Dépenses réelles entre 2013-2014 et 2019-2020. Dépenses prévues pour 2020-2021.

Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par le MAML.

La province mettra-t-elle fin à l'itinérance chronique d'ici 2025?



La province ne mesure pas l'itinérance chronique

- Un inventaire de l'itinérance a été entrepris en 2018, cependant cette initiative a été suspendue et un indicateur de référence pour l'ensemble de la province n'a pas encore été établi.
- En se fondant sur les données de 2018, le BRF estime qu'il y a plus de 16 000 Ontariennes et Ontariens qui sont sans-abri chaque nuit; parmi ceux-ci, 40 à 60 % sont en situation d'itinérance chronique.



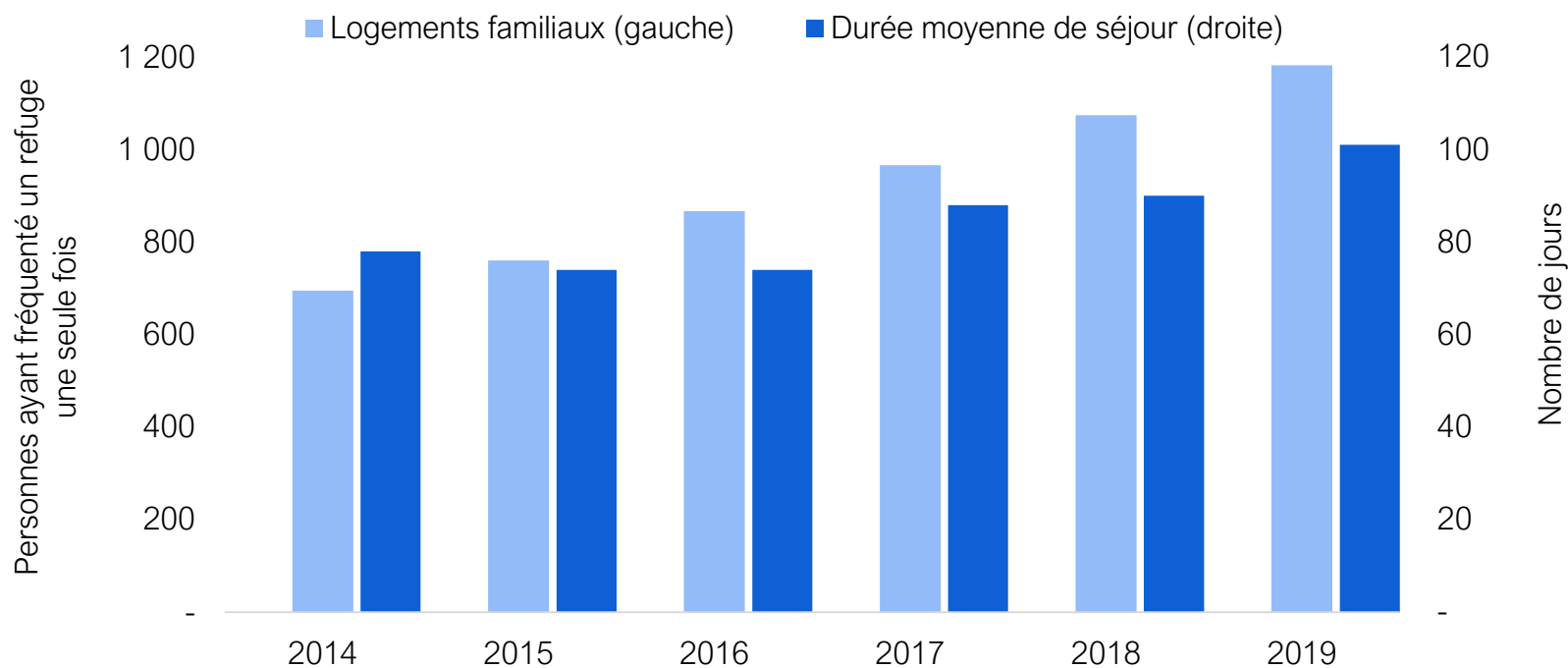
BRF

BUREAU DE LA RESPONSABILITÉ
FINANCIÈRE DE L'ONTARIO



Le recours aux refuges augmente en Ontario

- Depuis 2014, la fréquentation des refuges augmente à Ottawa et Toronto, principalement en raison de l'augmentation du nombre de familles qui fréquentent les refuges et de l'allongement de la durée des séjours des personnes.

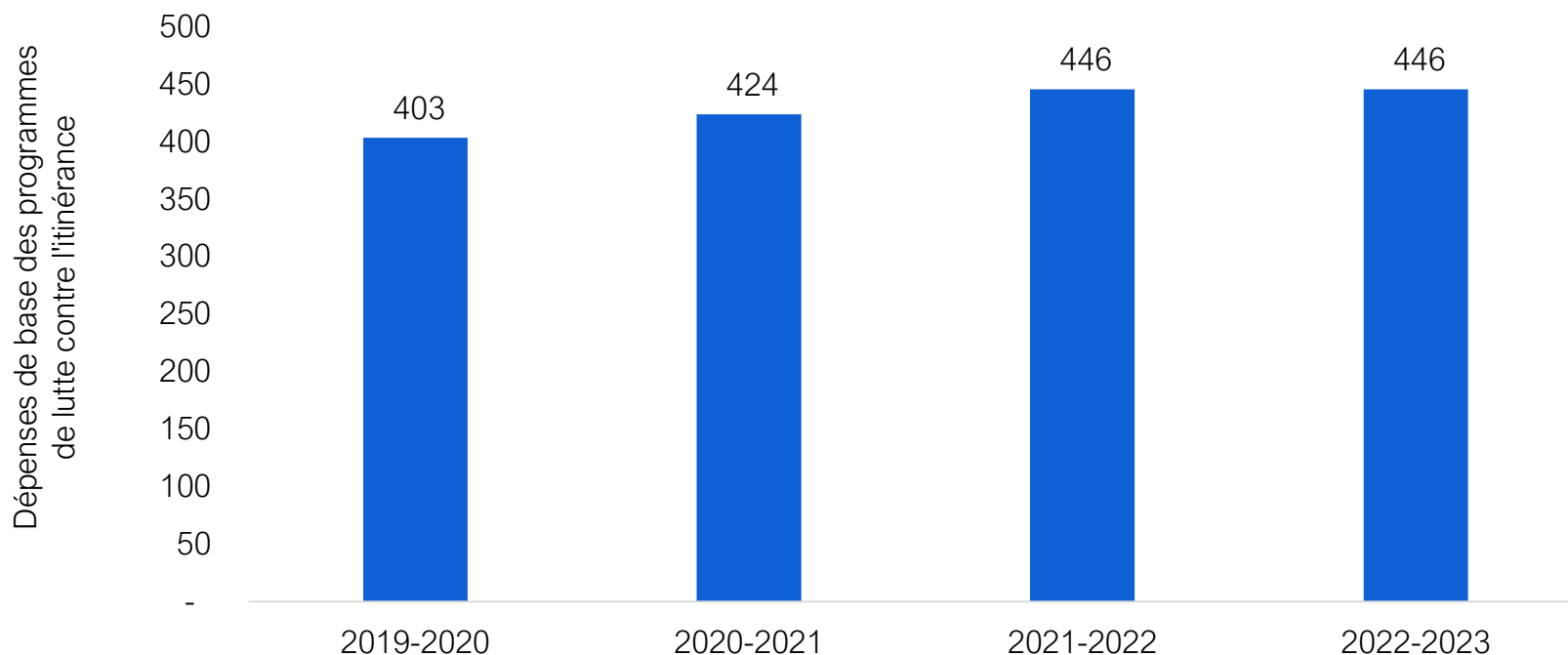


Source : Données des refuges communautaires et familiaux d'Ottawa, de 2014 à 2019.



La croissance des dépenses prévues ralentit

- Le BRF prévoit que les programmes de base de lutte contre l'itinérance augmenteront à un taux annuel moyen de 3,4 % entre 2019-2020 et 2022-2023, soit un taux considérablement plus faible que la croissance de 8 % qui a eu lieu entre 2013-2014 et 2020-2021.



Remarque : Dépenses réelles en 2019-2020. Dépenses prévues entre 2020-2021 et 2022-2023.
Sources : Analyse par le BRF des renseignements fournis par le MAML et le budget de l'Ontario 2020.

Conclusion du BRF

- Il est peu probable que la province mette fin à l'itinérance chronique sans adopter de nouvelles politiques.
- Pour les ménages qui sont aux prises avec l'itinérance, la capacité d'obtenir un logement adéquat par l'entremise des programmes provinciaux continuera d'être limitée en raison de la croissance de la demande et de l'allongement de la liste d'attente.
- En ce qui concerne les ménages qui risquent de devenir sans-abri, le BRF prévoit que le nombre de ménages ayant un « besoin de logement élevé » diminuera d'environ 19 600 entre 2018 et 2025, grâce principalement au programme ACOL.
 - Cependant, le BRF prévoit qu'en 2025, il restera environ 159 800 ménages à « besoin de logement élevé ». Ces ménages devraient toujours présenter un risque élevé de perdre leur logement ou de devenir sans-abri.



Merci!



BRF

BUREAU DE LA RESPONSABILITÉ
FINANCIÈRE DE L'ONTARIO

2 Rue Bloor Ouest, Bureau 900, Toronto, Ontario M4W 3E2

416.644.0702

info@fao-on.org

fao-on.org/fr

